

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.093.B

**Validation des avant-projets des stations BHNS Hôtel de Ville et
Champs de Mars**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.093.B**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

VALIDATION DES AVANT-PROJETS DES STATIONS BHNS HOTEL DE VILLE ET CHAMPS DE MARS

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITE RAISONNEE

Enjeux : 20401 RENDRE LES TRANSPORTS EN COMMUN PLUS ATTRACTIFS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : POUR UNE VILLE ET DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS À TOUS, SÛRS ET DURABLES
Transports sûrs, accessibles, fiables
 ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS
Réduction des consommations d'énergie et des Gaz à Effet de Serre,

Le schéma des mobilités validé en conseil communautaire en décembre 2022 traduit une attente forte du territoire en matière de mobilité en affichant notamment la volonté de « rendre le réseau de transport collectif plus attractif ». Dans le but de convaincre davantage d'usagers d'utiliser les transports collectifs, la communauté d'agglomération a donc engagé la seconde phase du Bus à Haut Niveau de Service.

Pour mémoire, cette seconde phase du projet porte sur des aménagements à réaliser sur les extrémités des 2 lignes BHNS (phase 2.1) et en cœur d'agglomération (phase 2.2).

S'agissant de la phase 2.1 du projet concernant les extrémités de ligne BHNS, les avant-projets ont été approuvés par GrandAngoulême en mai 2023 et concernent 4 communes, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre et Soyaux pour lesquelles les stations ont été livrées en 2023/2024 et Saint-Michel pour laquelle les travaux sont en cours.

Concernant la phase 2.2 en cœur d'agglomération, le programme délibéré concerne les stations Hôtel de Ville, Champ-de-Mars, Franquin / Gambetta et Cathédrale.

Sur cette dernière station, le conseil communautaire a approuvé le 27 mai 2021, le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de GrandAngoulême à la ville d'Angoulême pour la réalisation de la station à travers un projet d'ensemble. Les travaux de la station sont

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

en cours depuis février 2024 avec une mise en service de la nouvelle station BHNS pour septembre 2024.

S'agissant des autres stations BHNS en cœur d'agglomération, les stations BHNS Hôtel de Ville et Champ de Mars seront livrées en 2024/2025 et Franquin/Gambetta réalisée en 2026/2027.

Station et Carrefour Hôtel de Ville

Le secteur étudié est la station Hôtel de Ville devant l'ancien bâtiment de la banque de France, le carrefour rue de l'Hôtel de Ville et la rue Hergé.

Suite à la validation de l'Esquisse lors du COPIL du 29 septembre 2023, la maîtrise d'œuvre a engagé la phase d'avant-projet qui a fait l'objet d'une validation lors du COPIL du 12 décembre 2023.

Une réunion publique s'est tenue le 13 février 2024 pour présenter les plans d'aménagement aux riverains avant le dépôt du permis d'aménager, qui a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Etat puisque ces aménagements se situent en site classé, le calendrier de réalisation des travaux et les plans de déviation VL et bus.

Le permis d'aménager a été déposé le 22 mars 2024.

Principe d'aménagement

L'emprise de l'aménagement de la station Hôtel de Ville s'étend du carrefour de la rue du Château à la rue de l'Arsenal. Le trottoir longeant le jardin Kennedy y est également intégré.

En requalifiant ce secteur, qui fait office d'accès à l'hypercentre d'Angoulême, les différents flux piétons et arrêts de transports en communs seront clairement identifiés avec la fusion des arrêts du réseau STGA et de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'aménagement de la station répond à 3 enjeux principaux à savoir la conservation du fonctionnement des circulations urbaines, la sécurisation des circulations piétonnes et l'intégration de la station dans un site patrimonial classé.

Enjeux patrimoniaux :

Le but est de protéger l'image et le rapport entre les différents bâtiments historiques tout en offrant une meilleure réponse aux besoins des usagers des transports en commun.

Aussi l'aménagement vise à :

- Préserver les perspectives visuelles sur les bâtiments patrimoniaux, ainsi que sur le grand paysage.
- Valoriser le patrimoine végétal de la place New-York.
- Privilégier un traitement sobre dans les espaces de circulations piétonne et automobile afin de permettre une lecture claire de l'espace patrimonial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

- Etablir une signalétique appropriée permettant de guider les visiteurs et de les accompagner vers les différentes polarités.

Enjeux Urbains :

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des usagers et des riverains, en répondant aux différents besoins à savoir :

- Valoriser les modes actifs de déplacements.
- Prévoir des espaces de dépose minute à proximité de la mairie.
- Améliorer la signalétique urbaine et du mobilier adapté.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales.
- Maintenir le circuit des remparts.

Enjeux environnementaux :

L'aménagement cherchera à améliorer l'environnement et l'aspect paysager en :

- Favorisant les déplacements doux : zones piétonnes, zone de rencontres...
- Favorisant la désimpermabilisation des sols ; espaces d'infiltrations ; renaturation...

L'aménagement propose également une désimperméabilisation partielle du secteur par des plantations en pieds de façades dans la rue et par l'emploi de pavés en pierre calcaire enherbés.

Ce travail a été réalisé en lien avec les services de l'Etat, un travail sur le dimensionnement du projet, sur les seuils, les matériaux et le mobilier a également été réalisé.

Cette station offre une sécurité aux usagers avec un large quai accessible aux personnes à mobilité réduite, tout en améliorant le contexte urbain.

Du mobilier spécifique notamment un abri bus a été conçu pour répondre au mieux aux exigences du site avec une structure porteuse épurée et un cerclage de toiture reprenant des éléments architecturaux du secteur : un abri composé essentiellement de verres, les assises que sont les bancs et les appuis ischiatiques seront en pierre calcaire locale.

Carrefour de l'Hôtel de Ville

Le secteur de l'Hôtel de ville comprend également le carrefour de la rue de l'Arsenal et de la rue Hergé. Sur cet espace, il est proposé de reprendre une zone de rencontre en enrobé ocre avec l'identification de suggestion de traversées piétonnes afin d'apaiser le secteur.

Déroulement des travaux

Les travaux débuteront après le circuit des remparts de septembre 2024 par une phase de décapage puis suivront des fouilles archéologiques d'une durée de 4 à 5 semaines.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Au regard de la période de fouilles et des richesses du site, les fouilles seront mises en valeur avec un porté à connaissance du public.

A la suite des travaux de fouilles, les travaux d'aménagement démarreront pour une durée prévisionnelle de deux mois. Une interruption des travaux est prévue entre début décembre et le FIBD 2025, les finitions seront réalisées en février 2025.

Budget prévisionnel de l'opération

Le coût des travaux de la station est estimé à 380 000 € HT.

Ce budget travaux est supérieur au montant de la dernière délibération, qui chiffrait l'ensemble de ce secteur à 212 000 € HT en euros courants.

Cette évolution s'explique par :

- L'extension des périmètres avec l'intégration des carrefours des deux côtés de la station afin de sécuriser les traversées,
- L'utilisation de matériaux spécifiques pour répondre aux exigences patrimoniales du site,
- La création d'un réseau d'eaux pluviales afin de ne pas submerger la station lors des fortes pluies et d'améliorer le confort des usagers en attente du bus.

L'ensemble du mobilier installé est estimé à 36 000 € HT.

Le coût des travaux du carrefour Hôtel de Ville est estimé à 27 000 € HT. Ce budget travaux est cohérent avec le budget délibéré (30 000 € HT valeur 2022).

Station et carrefour Champ de Mars

L'emprise du projet d'aménagement du secteur Champ de Mars s'étend d'Est en Ouest du carrefour entre la rue Saint-Roch et la rue de l'Éperon, au carrefour entre la rue Edouard Escalier et la rue Saint-Roch. L'extrémité sud est formée par le carrefour de la rue Raymond Poincaré et la rue des Frères Lumière. L'ensemble de cet aménagement comprend également l'espace devant la Cité administrative et les espaces publics associés.

Ce secteur a un fort caractère routier et minéral, avec la présence de la grande esplanade en enrobé faisant face au béton nu de la Galerie marchande.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Principe d'aménagement

Dans ce contexte, la mise en conformité des quais bus et la logique de désimperméabilisation des sols proposent de réaménager ce secteur. Ce faisant, la création de quais bus adaptés et généreux, la reprise de la voirie et du carrefour Saint-Roch / Poincaré ont pour objectif d'offrir un espace frais et apaisé. Ainsi, la place du végétal, actuellement relégué aux périphéries, vient prendre une part prenante des aménagements et rythmer ce nouvel espace.

Conformément à la délibération du programme BHNS de 2020 et au point d'avancement en bureau communautaire de 2023, le projet vient s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale d'aménagement du centre-ville et du cœur historique, dans une logique d'intégration du BHNS dans des projets urbains et patrimoniaux majeurs.

La station bus se compose de deux quais de 20m disposés de part et d'autre de la rue et en quinconce. Ces quais aux normes BHNS disposent de mobilier issu de la concession Védiaud avec des abris de la gamme Moleskin.

Les revêtements des trottoirs ainsi que l'ensemble des bordures sont en pierre calcaire naturelle. On retrouve ainsi un remplissage des cheminements grâce à un pavé en pierre à joint large et des bordures en calcaire. Les teintes claires font écho aux différents monuments historiques construits en pierre.

Les circulations véhicules qui se déploient dans le secteur du Champ de Mars s'implantent dans la continuité de l'existant. Un enrobé noir s'implante ainsi sur les circulations principales et un enrobé ocre sur les espaces périphériques.

La rue Raymond Poincaré, vaste rue englobant le parvis de la Cité Administrative est un espace peu structuré, très minéral et ouvert. Des espaces plantés sont néanmoins présents. Le jardin de la Cité Administrative borde le site à l'Est, tandis qu'à l'Ouest se trouvent les terrasses arborées de l'esplanade du Champ de Mars et son fin linéaire végétal au pied du bâtiment. La rue Saint-Roch est quant à elle plus animée avec quelques arbres d'alignement le long du bâtiment du centre commercial et devant le cinéma CGR.

Le projet paysage s'inscrit dans cette interface urbaine minérale entre les bâtiments du commissariat, de La Poste, du centre commercial et du cinéma CGR. Les espaces plantés imaginés pour le projet structurent l'espace public et favorisent la réduction des îlots de chaleur par la désimperméabilisation des sols, l'apport d'ombrage et l'évapotranspiration des végétaux.

Le parti pris paysager propose trois ambiances paysagères pour dynamiser l'espace public, accompagner la déambulation piétonne et les temps de pause des usagers.

Les esquisses du projet ont été validées lors du COPIL du 12 décembre 2023 et l'avant-projet lors du COPIL du 2 février 2024.

Une réunion d'information à destination des riverains s'est tenue le 11 juin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Déroulement des travaux

Les interventions débuteront en février 2025 après le FIBD avec une réception des travaux à l'été 2025. Le phasage est en cours de consolidation et il sera concerté avec les différentes structures autour du site.

Des finitions relatives aux espaces verts seront réalisées à l'automne 2025.

Budget prévisionnel de l'opération

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué en 2017 (stade AVP) à 530 000 € HT, soit 593 000 € HT en valeur mai 2022 pour un espace aménagé de 2 000 m² ne prévoyant qu'une station.

Le coût prévisionnel des travaux, défini sur ce nouveau projet, s'établit à environ 990 000 € HT.

Cela s'explique notamment par une extension des périmètres pour répondre aux orientations définies dans la délibération BHNS de 2020 et le doublement de la surface à aménager, ainsi que par les matériaux et l'utilisation de pavés afin de désimpermeabiliser les sols, la végétalisation du site et des mobiliers complémentaires.

Je vous propose :

D'APPROUVER les avant-projets des deux sites BHNS Hôtel de Ville et Champs de Mars.

D'APPROUVER les plannings de réalisation et les budgets prévisionnels de ces opérations.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document à intervenir et relatif à cette opération.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

ANNEXE : Validation des avants Projets des stations BHNS Hôtel de Ville et Champ de Mars

Plan de la station Hôtel de ville



Plan de la station Hôtel de ville – Exemple de matériaux utilisés



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Vue de la station Hôtel de ville



Vue de la station Hôtel de ville – Mobilier -



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

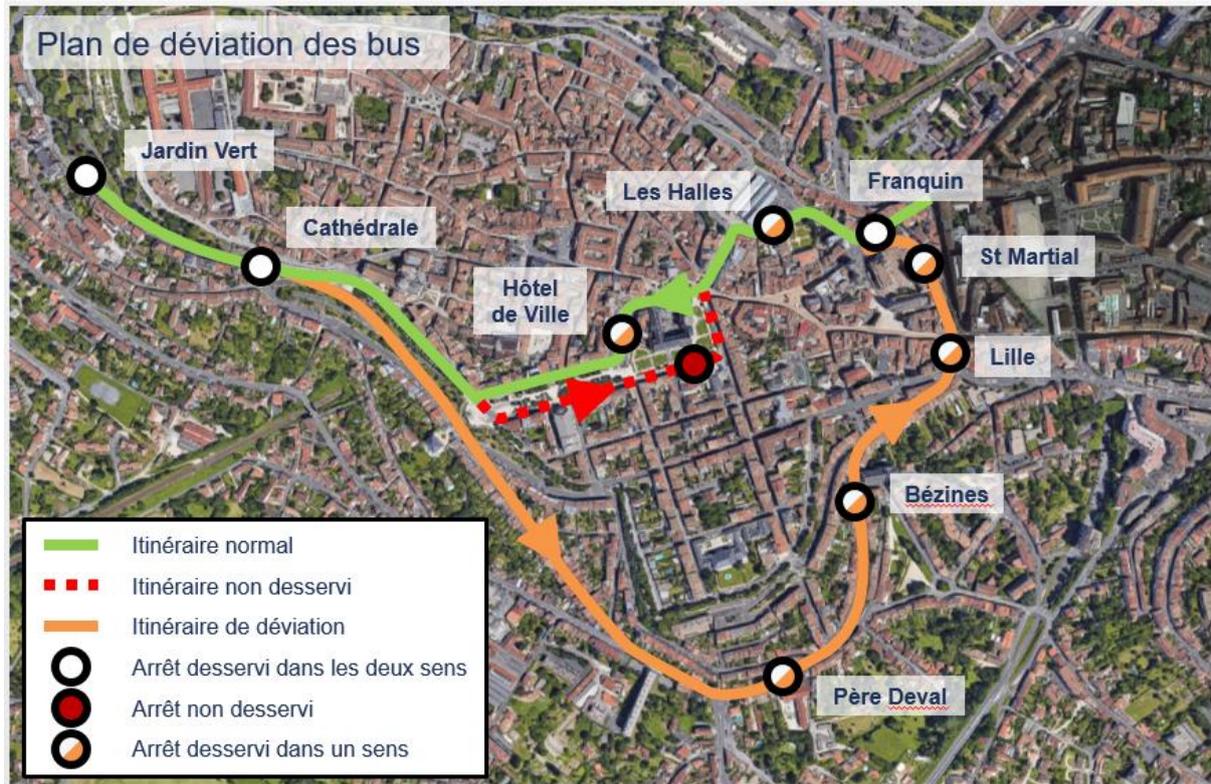
016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Déviation bus pendant les travaux de la station Hôtel de Ville



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Plan du carrefour « Hôtel de ville » - Rue de l'Arsenal, Rue Hergé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

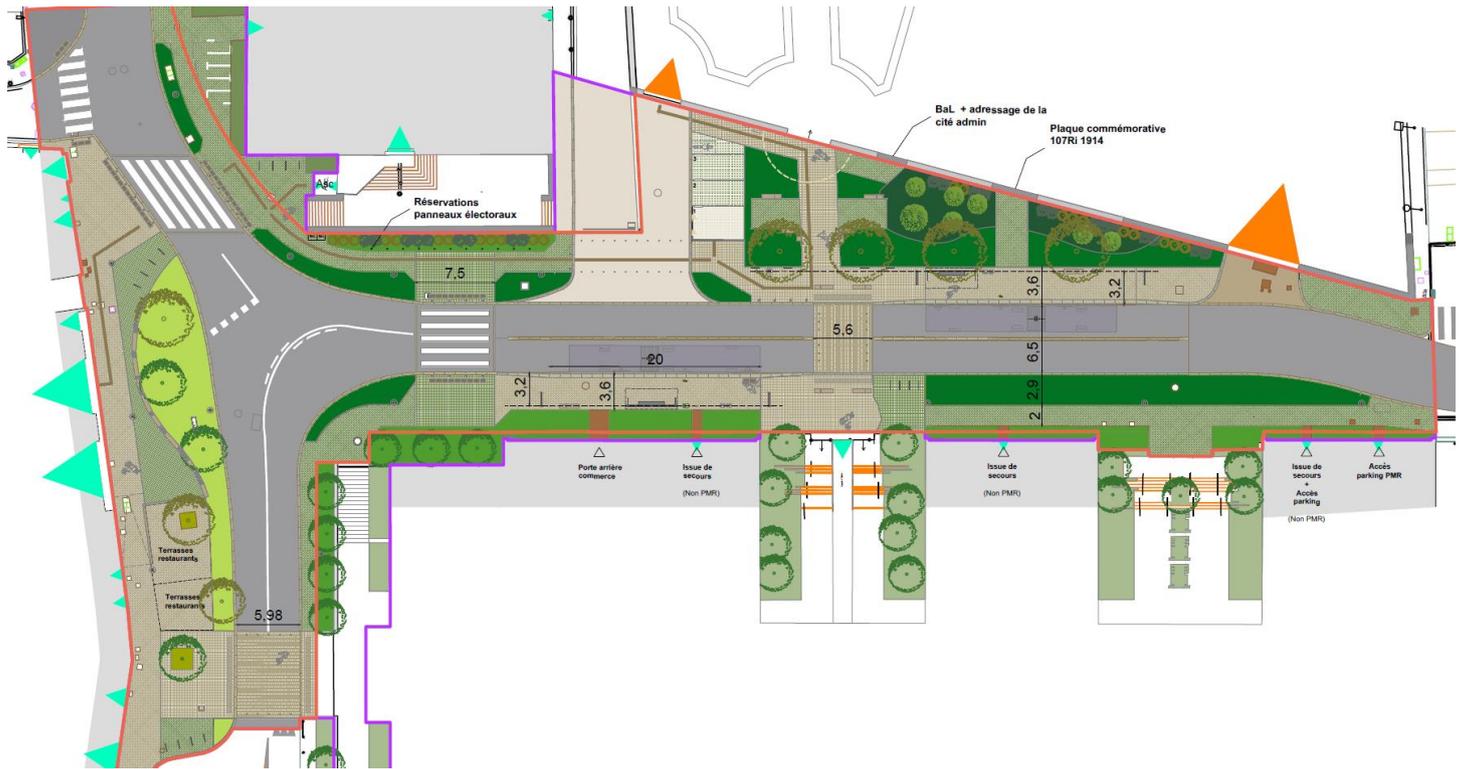
016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Plan de la station Champ de Mars



Vue de la station Champ de Mars



Vue de la station Champ de Mars



Vue de la station Champ de Mars



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

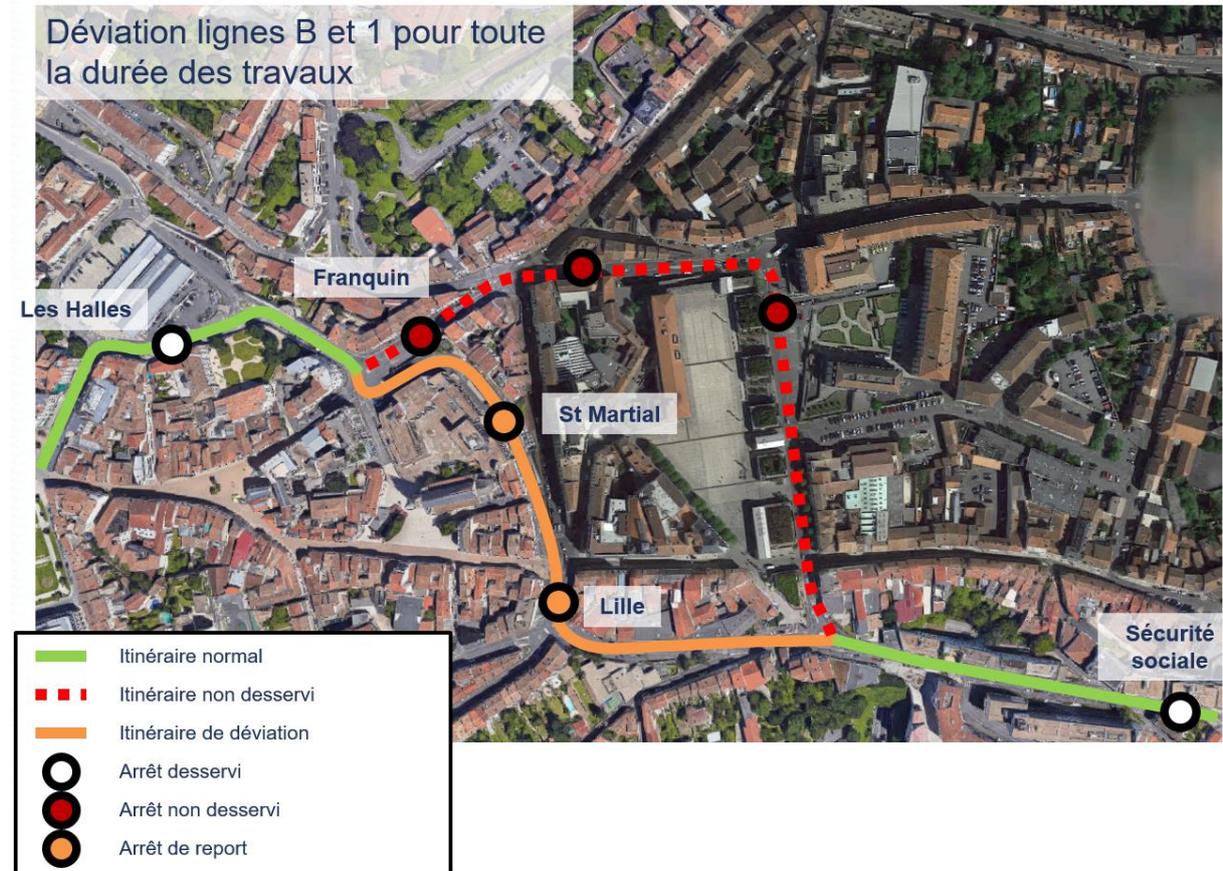
016-200071827-20240627-2024_06_33B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Déviation bus pendant les travaux de la station Champ de Mars



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_93B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024